

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

du Conseil Communautaire du jeudi 18 décembre 2025

Convocation

Date : 12/12/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 12/12/2025

Délibération n°
106-CC181225

Nombre de Membres :

- En exercice :	44
- Présents :	25
- Pouvoirs :	11
- Votants :	36
- Absents :	8

Résultats :

- Pour :	36
- Contre :	0
- Abstention :	0

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 19/12/2025

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

24 DEC. 2025

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU MARCHÉ RÉFÉRENCE ADTO 64489/24-406 RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DES CONTRATS DE DSP POUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1er étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 12 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

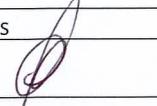
Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Madame Delphine GLASTRA

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame JAUNET Christel
Madame BENOIST Magalie	Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame LOZANO Michelle
Monsieur CURTIL Benoit	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur GAUDION Philippe	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GLASTRA Delphine	Madame REYNAL Sophie
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUÉDRAS Daniel	

Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc
Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Madame MIFSUD Florence à Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Monsieur GUÉDRAS Daniel
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LUDMANN Véronique
Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur MARÉCHAL Guillaume

	Paraphes
G	

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Madame BALOSSIER Françoise
 Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Monsieur FROMENT Daniel
 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Monsieur NOCTON Laurent
 Monsieur PATRIA Alexis
 Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 11 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur Daniel GUÉDRAS expose à l'Assemblée délibérante que,

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise sera compétente à partir du 1^{er} janvier 2026 sur la gestion du service public d'eau potable et d'assainissement collectif.

La charte de transfert, approuvée en conseil communautaire en novembre 2025, précise que le transfert des deux compétences n'aura aucun impact sur les modes de gestion en cours dans les communes, contrats de prestation ou DSP, mais qu'une Délégation de Services Publics globale sera ensuite passée sur un périmètre initial et une intégration progressive des différentes communes au fur et à mesure du terme de leur DSP respective.

Afin d'accompagner la CCSSO dans la mise en œuvre de la nouvelle DSP, pour le service de l'eau potable et pour le service d'assainissement collectif, nous avons besoin

Une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée, a été lancée le 10 juillet 2025 sous la référence ADTO 64489/24-406. Cette consultation porte sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation des contrats de DSP pour le service public d'eau potable et d'assainissement collectif.

Cette mission a été découpée en une tranche ferme et sept tranches optionnelles, afin d'étudier tout d'abord les différents scénarios de mode de gestion des futurs services d'eau potable et d'assainissement collectif puis assister la collectivité à mettre en place le scenario choisi pour la gestion du service d'eau potable et d'assainissement collectif.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Paraphes	
	

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2025 actant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la CCSSO à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu le marché 2025 référence ADTO 64489/24-406 passé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1, R2123-4 à 6 du code de la commande publique ;

Vu le rapport d'analyse des offres (RAO) réalisé par les services et présenté en Commission d'Appel d'Offre le 1^{er} décembre 2025 et en commission Eau et Assainissement le 09 décembre 2025 ;

Considérant la volonté de l'EPCI d'engager dès le début d'année 2026, une réflexion sur la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

Considérant, la nécessité de missionner un bureau d'étude pour assister la CCSSO dans la passation d'un contrat de concession de service public pour l'eau potable et pour l'assainissement à l'échelle de la communauté de communes ;

Considérant que le rapport d'analyse des offres préconise de retenir l'offre formulée par le groupement Marc MERLIN-PINTAT Avocats ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant légal, à signer les pièces constitutives du marché de prestations intellectuelles référence ADTO 64489/24-406 relatif à la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la passation d'un contrat de DSP pour le service d'eau potable et d'assainissement collectif au groupement Marc MERLIN-PINTAT Avocats pour le montant suivant :

Concernant le service d'eau potable :

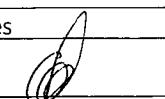
- Tranche ferme : 18 815.00 € HT
- Tranche optionnelle 1A : 31 382.50 € HT
- Tranche optionnelle 1B : 23 115.00 € HT
- Tranche optionnelle 1C : 11 625.00 € HT

Concernant le service assainissement :

- Tranche optionnelle 2 : 18 815.00 € HT
- Tranche optionnelle 2A : 29 532.50 € HT
- Tranche optionnelle 2B : 23 115.00 € HT
- Tranche optionnelle 1C : 11 625.00 € HT

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE au budget annexe de l'eau potable et au budget annexe de l'assainissement 2026 les crédits nécessaires à la réalisation de ces missions ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant légal, à effectuer toutes les démarches administratives et financières afférentes.

Paraphes	
G	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 24 DEC. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 24 DEC. 2025

Fait à Senlis, le 24 DEC. 2025

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Delphine GLASTRA



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemercier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télerécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Marché référence ADTO 64489 / 24-406

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation des contrats de DSP pour le service public d'eau potable et d'assainissement collectif

A- Dispositions générales du marché

La consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles R2123-1, R2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique.

Le marché n'est pas allotri.

Des négociations sont possibles selon les précisions indiquées dans le règlement de consultation

La mission d'AMO du présent marché est découpée en une tranche ferme et sept tranches optionnelles.

- tranche ferme : Eau potable : analyse des contrats existants et diagnostic, analyse des besoins, étude de scénarios de mode de gestion
- tranche optionnelle 1 A : Eau potable : Assistance de la Collectivité dans l'externalisation de la gestion du service (concession de service, prestation de service, SPL...) et accompagnement de la Collectivité dans la mise en place du nouveau mode de gestion
- tranche optionnelle 1 B : Eau potable : Assistance de la Collectivité dans l'internalisation de la gestion du service (gestion en régie) et accompagnement de la Collectivité dans la mise en place du nouveau mode de gestion
- tranche optionnelle 1 C : Eau potable : Assistance de la Collectivité dans la clôture du contrat de délégation existant, mise en œuvre du nouveau contrat et suivi pendant 1 an avec aide à la rédaction du RPQS 2026
- tranche optionnelle 2 : Assainissement : Analyse des contrats existants et diagnostic, analyse des besoins, étude de scénarios de mode de gestion
- tranche optionnelle 2 A : Assainissement : Assistance de la Collectivité dans l'externalisation de la gestion du service (concession de service, prestation de service, SPL...) et accompagnement de la Collectivité dans la mise en place du nouveau mode de gestion
- tranche optionnelle 2 B : Assainissement : Assistance de la Collectivité dans l'internalisation de la gestion du service (gestion en régie) et accompagnement de la Collectivité dans la mise en place du nouveau mode de gestion

- tranche optionnelle 2 C : Assistance de la Collectivité dans la clôture mise en œuvre du nouveau contrat et suivi pendant 1 an avec aide à la ré

Les prestations seront réalisées dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles, à Bordereaux des Prix.

B- Rappel du déroulement de la procédure

Date de publication : lundi 10 juillet 2025

Date limite de réception des plis : vendredi 19 septembre 2025, 12h

Nombre de plis reçus : 7

Offres	Contractant-Co-contractants	Adresse siège social
1	ESPELIA SAS - SELARL Avocats Soler-Couteaux	80 rue Taitbout, 75009 Paris
2	Intégral Environnement – Cabinet Laurent Frolich	34 Rue Giarrd Boisseaux, 95380 Puiseux en France
3	SARL Jean Raphael Bert Consultant – BCV Avocats	68 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris
4	SETEC HYDRATEC- Cabinet ADMYS Avocats – Solutions finances Locales	97/101 rue Vivier Merle, 69329 Lyon cedex 03
5	Cabinet d'études Marc MERLIN- PINTAT Avocats	7 rue des Chantiers 78000 Versailles
6	COGITE SAS- TNEO Avocats	20 bd Sébastopol, 75004 Paris
7	ADRIAL Conseils – IC Eau Environnement- cabinet Richard GIANINA	12 B rue d'Enfer, 77130 Ville-Saint-Jacques

C- Examen de la conformité de l'offre

La conformité de l'offre est analysée au regard des éléments transmis. Les résultats de la conformité des offres sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Nom du groupement	Contrat	BPU	DQE	Mémoire technique
ESPELIA SAS - SELARL Avocats Soler-Couteaux	X	X	X	X
Intégral Environnement – Cabinet Laurent Frolich (CLF)	X	X	X	X
SARL Jean Raphael Bert Consultant – BCV Avocats	X	X		X
SETEC HYDRATEC- Cabinet ADMYS Avocats – Solutions finances Locales	X	X	X	X
Cabinet d'études Marc MERLIN- PINTAT Avocats	X	X	X	X
COGITE SAS- TNEO Avocats	X	X	X	X

Toutes les offres sont conformes.

D - Analyse et jugement des offres

L'offre est appréciée en fonction des critères définis et pondérés comme suit :

Intitulé du critère	Pondération
Valeur technique de l'offre	60%
Prix de la prestation	40%

- **Le critère « Prix des prestations » (pondéré à 40%)**

Chaque candidat devait répondre à un Bordereau des Prix unitaires détaillant le montant de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1A, 1B et 1C portant sur le service eau potable et 2, 2A, 2B et 2C portant sur le service assainissement.

L'analyse du prix porte sur le montant total HT résultant de l'application des prix unitaires établis par le candidat dans le BPU auxquels sont appliquées des quantités indiquées dans le DQE type, non contractuel.

L'offre financière la moins onéreuse et recevable (c'est à dire pour laquelle il n'a pas été démontré que les prix présentaient un caractère anormalement bas et qui remplit les conditions de recevabilité sur le plan de la valeur technique) sera créditée du maximum de 40 points.

Pour les autres candidats, le nombre de points (P) affecté à chaque offre est calculé de la manière suivante

$$P = 40 \times (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée}).$$

Le nombre de points pour chaque candidat est calculé dans le tableau ci-dessous :

ESPELIA SAS - SELARL Avocats Soler-Couteaux	190 570.00 €	27.96
Integral Environnement – Cabinet Laurent Frolich	162 500.00 €	32.79
SARL Jean Raphael Bert Consultant – BCV Avocats	133 192.50 €	40
SETEC HYDRATEC- Cabinet ADMYS Avocats – Solutions finances Locales	370 420.00 €	14.38
Cabinet d'études Marc MERLIN- PINTAT Avocats	168 025.00 €	31.71
COGITE SAS- TENEZO Avocats	218 760.00 €	24.35
ADRIAL Conseils – IC Eau Environnement- cabinet Richard GIANINA	192 400.00 €	27.69

La TVA appliquée aux prestations est de 20%.

Plusieurs erreurs de calcul ont été constatées :

- Le groupement Intégral Environnement indique un montant total du DQE à 162 500 € HT. Or le DQE est une pièce non-contractuelle. Dans le contrat valant acte d'engagement, le montant de la tranche optionnelle 2B est erroné (il manque la prestation du cabinet juridique soit 5 500 € HT) et le montant total indiqué est également faux car il indique 162 000 € HT au lieu de 162 500 € HT.

Il faut noter que le seuil au-delà duquel la procédure adaptée ne peut pas s'appliquer est 221 000 €H : L'offre du groupement SETEC /ADMYS/SFL est dans cette configuration. Son offre a néanmoins été étudiée.

Il est intéressant de regarder le **montant de la prestation** telle qu'elle serait réellement si la CCSSO décide d'avoir recours à une DSP pour le service de l'eau potable et pour le service assainissement.

Il faut alors prendre en compte uniquement l'étude du mode de gestion du service eau potable (tranche ferme) et du service assainissement collectif (tranche optionnelle 2) ainsi que la tranche optionnelle d'externalisation du service (tranche 1A et 2A) et la tranche optionnelle 1C et 2C portant sur l'accompagnement à la liquidation des contrats existants afin de s'assurer que les candidats n'ont pas sous-évolués les tranches 1B et 2B ;

Le montant des DQE pour chaque cabinet serait alors :

ESPELIA SAS - SELARL Avocats Soler-Couteaux	145 190.00
Intégral Environnement – Cabinet Laurent Frolich	113 500.00
SARL Jean Raphael Bert Consultant – BCV Avocats	106 967.50
SETEC HYDRATEC- Cabinet ADMYS Avocats – Solutions finances Locales	302 820.00
Cabinet d'études Marc MERLIN- PINTAT Avocats	121 795.00
COGITE SAS- TENEZO Avocats	182 020.00
ADRIAL Conseils – IC Eau Environnement- cabinet Richard GIANINA	166 450.00

4	27.96	4
2	32.79	2
1	40	1
7	14.38	7
3	31.71	3
6	24.35	6
5	27.69	5

Il apparaît que le classement des bureaux d'études, en fonction du prix, est le même si l'on considère le montant total des tranches ou si on ne tient compte que des tranches nécessaires à la passation d'une DSP.

- **Le critère « valeur technique » (pondéré à 60%)**

La valeur technique sera évaluée sur la base des informations contenues dans le mémoire technique produit à l'appui de son offre par le candidat.

Le mémoire technique sera jugé et crédité d'un nombre de points fixé au maximum à 60.

Si le candidat omet d'y mentionner un ou plusieurs éléments relatifs à l'un ou plusieurs des sous-critères listés ci-après, il se verra crédité de zéro point au sous-critère correspondant à ce manquement.

Dans le détail, la répartition des points s'opérera de la manière suivante :

- ❖ Qualité de la planification de la mission : fourniture d'un programme de mise en œuvre indiquant l'articulation des différentes tranches et leur cohérence ainsi que les ressources humaines associées - 20 points
- ❖ Qualité de la méthodologie : fourniture d'éléments sur la méthode de collecte des données, la méthode de traitement des données, la méthode de transmission des documents (la mise en place d'une plateforme d'échange de données dédiée à la mission serait un plus) - 20 points
- ❖ Adéquation des moyens humains affectés à la prestation - 20 points

La méthode de notation suivante sera appliquée pour chacun des items précédents :

Degré de qualité	Item à 10 points	Item à 20 points
Absence de réponse	0	0
Réponse incomplète	2	4
Réponse moyenne	4	8
Réponse satisfaisante	6	12
Réponse très satisfaisante	8	16
Réponse au-delà des attentes	10	20

Sous-critères	Qualité de la planification de la mission : fourniture d'un programme de mise en œuvre indiquant l'articulation des différentes tranches et leur cohérence ainsi que les ressources humaines associées –	Qualité de la méthodologie : fourniture d'éléments sur la méthode de collecte des données, de traitement des données, de transmission des documents (mise en place d'une plateforme d'échange de données dédiée serait un plus) –	Adéquation des moyens humains affectés à la prestation –
	20 points	20 points	20 points
ESPELIA SAS - SELARL Avocats Soler- Couteaux	Audit technique (analyse des docs existants, visite de terrain, synthèse : 7 réunions et 4 livrables Audit financier, Audit juridique Mise à jour de l'inventaire des biens Fourniture d'un planning avec optimisation-	Mise à disposition d'une plateforme collaborative JALIOS Elaboration d'un tableau de bord regroupant les indicateurs clés du service Analyse des tendances et des besoins d'investissement	Directeur de mission ; Alain GOUBERT Equipe pluridisciplinaires de 6 consultants (2 techniques, 2 juridiques, 2 financiers) Pas d'explication sur la constitution de l'équipe
36	12	16	8
Integral Environnement - Cabinet Laurent Frolich	Quelques erreurs sur la compréhension du contexte qui ne portent pas à conséquence Insiste beaucoup sur l'estimation des investissements Découpe la tranche optionnelle en 3 phases : bilans des contrats et des obligations, détermination des coûts d'exploitation et des prestations, passation du contrat de DSP : propose 12 réunions pour les 3 phases Peu d'information sur la tranche C Fourniture d'un planning Respect des délais	Fourniture d'un mémoire technique détaillant précisément les attendus de chaque tranche TF : Visite de toutes les installations (2 à 3 jours AEP, 3 jours EU) et rédaction d'un rapport au niveau faisabilité Analyse financière : Etablissement d'une modélisation budgétaire (maquette budgétaire sur excell) Aucune information sur la collecte et le traitement des données	Mise en place d'une équipe expérimentée et habituée à travailler ensemble : 1 chef de projet Vincent CROCI (et expert financier) 4 experts techniques et 1 expert juridique Laurent Frolich (Cabinet juridique CLF) Proximité géographique, réactivité et disponibilité
36	12	12	12

Sous-critères	Qualité de la planification de la mission : fourniture d'un programme de mise en œuvre indiquant l'articulation des différentes tranches et leur cohérence ainsi que les ressources humaines associées –	Qualité de la méthodologie : fourniture d'éléments sur la méthode de collecte des données, de traitement des données, de transmission des documents (mise en place d'une plateforme d'échange de données dédiée serait un plus)	moyens humains affectés à la prestation
	20 points	20 points	20 points
SARL Jean Raphael Bert Consultant – BCV Avocats	Fourniture d'un planning détaillé mise à jour régulière du planning Recueil des éléments, rédaction d'un questionnaire TF + TO2 : 4 mois T1A et T2A 8 mois, très contraint pour l'AEP Pas de détail de temps passé /tranche/expert Pas de détail sur le nombre de réunions	Mise en place d'un tableau de bord des indicateurs cibles de la future DSP Mission menée sous la forme de conduite de projet Dépôt des docs sur 1 plateforme numérique, non spécifiée la prestation n'inclue pas le bilan des contrats en cours, propose un BPU complémentaire Collecte des données à la charge de la CCSSO 4 journées de visite pour AEP et 5 pour l'EU Mémoire technique peu structuré	Equipe projet constituée d'1 directeur de mission Léo Vacher, expert financier, et Noémie BELEY 3 experts techniques 1 expert juridique + cabinet BCV Avocats Qualification OPQCM , iso 9001
28	8	8	12
SETEC HYDRATEC Cabinet ADMYS Avocats – Solutions finances Locales	TF + TO2 : 3 mois (TF : 18j Tech, 12j Fin, 20j Jur) TO2: 17j Tech, 10j Fin, 20j Jur T1A et T2A 8 mois, très contraint pour l'AEP Planning très précis avec nbre de jour pour chaque BE	Bonne connaissance du dossier Tableau synthétique reprenant l'ensemble des éléments clef de chaque contrat en cours Plateforme collaborative teams	Groupement avec 3 cotraitants SETEC Qualification 9001 Répartition claire des missions de chacun
44	12	16	16

Sous-critères	Qualité de la planification de la mission : fourniture d'un programme de mise en œuvre indiquant l'articulation des différentes tranches et leur cohérence ainsi que les ressources humaines associées –	Qualité de la méthodologie : fourniture d'éléments sur la méthode de collecte des données, de traitement des données, de transmission des documents (mise en place d'une plateforme d'échange de données dédiée serait un plus)	
	20 points	20 points	20 points
Cabinet d'études Marc MERLIN- PINTAT Avocats	Enjeux bien identifiés Mémoire technique très précis dans la méthode réunions prévus dans le planning Fourniture d'un planning détaillé TF 3 mois Détail du temps passé pour chaque tranche de la mission/ expert (TF 26j au total 6j/technique, 7.5 j/fin, 13.5 j/juri) Visites ciblées des ouvrages les plus sensibles	Actualisation du calendrier avec « project » Réalisation d'un état des lieux, élaboration d'une grille multicritère pour préparer la future DSP Réflexion intéressante sur les éléments de la facturation (part fixe, industriels, tarification par tranche) Aspect financier très développé	Équipe pluridisciplinaire composée d'ingénieurs, consultants, et avocats spécialisés. Mandataire : MERLIN Analyse technique et financière Direction de mission assurée par Olivier SALMON, ingénieur expert en services publics. Interlocuteur privilégié Olivier SALMON et une équipe dédiée de 4 personnes Analyse juridique : Pintat Avocats, Claire HAUTEFAYE
40	12	16	12
COGITE SAS- TNEO Avocats	Détail du nombre de réunion/ tranche Met l'accent sur le « devoir de conseil » TF et T02 4mois Proposition d'un planning détaillé et du nombre de jour/tranche/BE Visite de tous les ouvrages	Engagement de délai de réponse sous 2 ou 5 jours (juridique) Outil de gestion de projet : Planner, Merlin Project Point d'avancement bimensuel, + réunion COTECH et COPIL Plateforme d'échange : Teams	Mandataire : cogite, expertise technique, financière et organisationnelle TNEO Avocats : expertise juridique Nombreuses références locales Equipe : 4 COGITE + 1 TNEO répartition des tâches claires et précises
40	12	16	12

Sous-critères	Qualité de la planification de la mission : fourniture d'un programme de mise en œuvre indiquant l'articulation des différentes tranches et leur cohérence ainsi que les ressources humaines associées –	Qualité de la méthodologie : fourniture d'éléments sur la méthode de collecte des données, de traitement des données, de transmission des documents (mise en place d'une plateforme d'échange de données dédiée serait un plus) –	Adéquation des moyens humains affectés à la prestation –
	20 points	20 points	20 points
ADRIAL Conseils – ICEau Environnement- cabinet Richard GIANINA	Enjeux bien identifiés Audit technique : visite in situ de toutes les installations, tableau patrimonial consolidé et codifié Audit financier très poussé Fourniture d'un planning précis Détail global du temps passé pour chaque tranche de la mission	A bien compris le sujet de l'étude jusqu'en 2036 réunion COTECH et COPIL en présentiel Temps estimé TF : 37j Mise en place d'une plateforme collaborative (TEAMS) Mémoire technique très lisible et très structuré qui reprend les attendus	Groupement avec 3 cotraitants Groupement composé d'un BET Technique ICEAU (2 personnes), d'un cabinet financier ADRIAL Conseils (2 personnes) le mandataire et d'un cabinet juridique (1 avocat),
44	12	16	16

- Analyse des offres**

Pour chaque candidat, il est indiqué ci-dessous la somme du nombre de points obtenus pour le critère technique ainsi que pour le critère prix, avec leur pondération :

Entreprise	Nombre de points attribués pour le critère prix (Pondéré à 40%)	Nombre de points attribués pour la valeur technique (Pondéré à 60%)	Nombre total de point	Classement de l'offre
ESPELIA SAS - SELARL Avocats Soler-Couteaux	27.96	36	63.96	6
Integral Environnement – Cabinet Laurent Frolich	32.79	36	68.79	3
SARL Jean Raphael Bert Consultant – BCV Avocats	40	28	68	4
SETEC HYDRATEC- Cabinet ADMYS Avocats – Solutions finances Locales	14.38	44	58.38	7
Cabinet d'études Marc MERLIN- PINTAT Avocats	31.71	40	71.71	1
COGITE SAS- TENEZO Avocats	24.35	40	64.35	5
ADRIAL Conseils – IC Eau Environnement- cabinet Richard GIANINA	27.69	44	71.69	2

E- Proposition d'attribution

Au vu des critères analysés, il est proposé de retenir l'offre **du groupement Marc MERLIN- PINTAT Avocats.**

Les autres offres restent classées.

Ce rapport d'analyse des offres a été réalisé par Isabelle ROBERT, responsable Eau et Environnement au sein du pôle Transition Ecologique.

Senlis, le 01 décembre 2025.

